

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 198

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 3 et 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est de cohérence avec l'amendement du Gouvernement portant création de sept nouveaux alinéas à l'article 14, qui dispose notamment que la tarification sociale éco-solidaire fera l'objet de l'expérimentation afin d'en préciser les modalités les plus pertinentes, et de parer à toute fragilité juridique.